

**Association Professionnelle des
Psychiatres Infanto-Juveniles Francophones**

a.s.b.l.

A.P.P.I.J.F.

BULLETIN n° 9

Avril 2014

Sommaire

1. Editorial du président	3
2. Convocation à l'Assemblée Générale du 9 mai 2014	5
3. Cotisation 2014	7
4. Rapports de l'Assemblée Générale 2013 et des CA	8
5. Démarches du CA	21
6. Union Professionnelle des Psychiatres	22
7. Union Européenne des médecins spécialistes	26
8. Site FPEA	29
9. Répertoire des psychiatres infanto-juvéniles	31
10. Nomenclature	34
11. S.B.F.P.D.A.E.A.	35
12. Abonnement à la Revue Enfances–Adolescences	38

1. Editorial du président

- APPIJF –

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES PSYCHIATRES INFANTO-JUVENILES

Docteur A . DENIS
Président
120, Chaussée de Lille
7500 TOURNAI
L'EVEQUE
Tel. : 069 /22.51.32
Fax : 069 /22.51.34
Courriel : denis.coppe@bipweb.be
Mobile : 032 499281143

Docteur E. MATHY
Vice Président
Rue de l'Enseignement 73
6140 FONTAINE -
Tél : 071/54.02.37
Courriel : eric.mathy@yahoo.fr
Mobile : 0473/ 93.64.38

L'editorial du président

Chers Consoeurs et Confrères

Voici une nouvelle année qui s'est encore écoulée depuis notre dernier rendez-vous en 2013. Eh oui ! en sourdine sans doute, mais de façon réellement engagée le petit C.A. de l'APPIJF, qui vous représente au niveau Francophone et Fédéral reste extrêmement actif pour tenter de :

- Promouvoir notre travail
- Le faire connaître
- Surtout en préciser ses spécificités par rapport à la médecine somatique d'une part et à la psychiatrie adulte plus traditionnelle d'autre part.
- Déterminer les besoins.

Notre **activité** en tant que représentants de l'APPIJF se réalise en association avec l'U.P.P (union professionnelle des psychiatres) et avec le GBS (groupement Belge des médecins spécialistes) ceci pour les aspects plus concrets et afin de coordonner nos propositions avec nos collègues Néerlandophones.

Comme vous le savez, l'année écoulée a été largement utilisée pour nourrir le débat en faveur de la reconnaissance **du titre de psychothérapeute**.

Nous avons beaucoup insisté pour que ce titre soit garanti par un DPC (développement professionnel continu)

Comme vous le savez cette notion de DPC se différencie un peu de la F.C (formation continuée) prônée pour l'ensemble des médecins.

La formation continuée exige de notre part à tous le maintien de nos connaissances scientifiques concernant notre spécialité et l'obligation du partage de nos pratiques dans diverses structures et en particulier aux travers des GLEMS.

Si notre spécialité est particulière, il est donc normal que nous proposons un autre concept que la F.C. . C'est la raison du DPC, qui inclut les deux données de la formation continuée, mais propose en outre le maintien d'une réflexion personnelle sur nos propres vécus afin de ne pas encombrer de ceux-ci le travail relationnel avec les patients.

A nouvelle spécialité, nouveaux concepts.

Par ailleurs, vous avez été informés de la **petite plaquette** formalisée par le GBS sur base des textes fournis par chaque groupement constituant l'union professionnelle des psychiatres. Nous espérons vraiment que la partie concernant la psychiatrie infanto-juvénile à rencontré votre adhésion.

Si ce n'était pas le cas ce serait vraiment intéressant de connaître votre point de vue.

Il est sans doute difficile, de façon concise, de développer la spécificité de nos pratiques.

Dans les textes ci-joints vous trouverez les petites plaquettes évoquées concernant la psychiatrie infanto-juvénile, la psychiatrie adulte, et l'association Belge de pratiques psychiatriques en ambulatoire.

Voilà, il nous reste à vous souhaitez une enrichissante année sur le plan personnel autant que sur le plan professionnel et il va de soi que notre prochain rendez-vous sera celui du congrès Européen organisé par l'**AEPEA** (association européenne de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent) à **Bruxelles les 8, 9 et 10 Mai 2014.**

Que ceci ne vous empêche pas de rester fidèle aux activités de **la société Belge Francophone de psychiatrie et des disciplines associées de l'enfance et de l'adolescence** (SBPDAEA) et à la revue scientifique de notre société, à savoir « **Enfances adolescences** » et que notre site **FPEA** (fédération psy enfants ados) soit une source permanente d'informations et de dialogues entre nous.

Bon vent à chacun.

DR. A. DENIS
Président

2. Convocation à l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration de l'**APPIJF** asbl
(Association Professionnelle des Psychiatres Infanto-Juveniles Francophones)

vous invite à son Assemblée Générale

Date : le **VENDREDI 9 mai 2014** de +/- 12h30 à 13h30

Lieu : au Centre Culturel de Woluwé Saint-Pierre,
93 avenue Charles Timmermans, 1150 Bruxelles

Au Congrès de l'AEPEA

**Corps à Corps, Souffrances du corps et travail psychique
chez le bébé, l'enfant, l'adolescent, la famille et les soignants**

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de l'AG du 22 février 2013.
 2. Brève présentation des activités de l'année par André Denis.
 3. Election des membres du CA
Les candidatures sont bienvenues et sont à envoyer au CA.
Les administrateurs suivants sont sortants et se représentent :
André Denis, Eric De Doncker, Eric Mathy, Catherine Blondiau.
 4. Site et secrétariat FPEA.
 5. Approbation des comptes 2013, présentation du budget 2014 et décharge aux administrateurs.
 6. Questions et réflexions éventuelles.
- Pour rappel, vous devez être en ordre de cotisation 2013 pour pouvoir voter.
| *Suis-je en ordre de cotisation ? Si vous avez un doute vous pouvez*
| *demander par mail à annick.renard.ferooz@gmail.com qui transmettra*
| *votre demande au trésorier ou par GSM au 0475/908.106*
 - Des sandwiches et des boissons seront à votre disposition à l'extérieur de la salle car nous ne pourrions pas manger à l'intérieur.

Nous espérons vous voir nombreux.

pour le CA,
confraternellement,

Eric Mathy

A.P.P.I.J.F.

**Association Professionnelle des Psychiatres Infanto-Juveniles Francophones
a.s.b.l.**

PROCURATION

Je soussigné(e) :

Nom : **Prénom :**

n'assisterai pas à l'Assemblée Générale de l'A.P.P.I.J. F. le 9 mai 2014

et donne procuration à

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : **Localité :**

Signature :

Attention : - Pas plus de cinq procurations par personne présente (assurez-vous en !)
- Vous pouvez également envoyer votre procuration au CA.

à Annick FEROOZ
annick.renard.ferooz@gmail.com

ou

Eric Mathy, rue de l'Enseignement, 73, à 6140 Fontaine l'Evêque.
eric.mathy@yahoo.fr

3. Cotisation 2014

RAPPEL

Le Conseil d'administration de l'**APPIJF** vous appelle à payer la **COTISATION 2014**.

Elle reste fixée à 60 € et pour les psychiatres infanto-juvéniles en formation à 25 €.

Le compte de notre association est le

IBAN: **BE21 3630 2086 1003**

BIC : **BBRUBE33**

Elle est le premier signe tangible de votre soutien à l'association. Cette cotisation est nécessaire pour pouvoir voter lors de l' AG et recevoir le bulletin.

Elle vous donnera droit à une réduction pour les congrès organisés par l'AEPEA et pour la Revue Enfances-Adolescences (voir p. 31).

En vous remerciant et en espérant vous rencontrer lors des prochaines réunions,

Pour le Conseil d'administration,

Eric MATHY

4. Rapports de l'Assemblée Générale 2013 et des CA

Assemblée générale du 22 février 2013

Centre O.N.E. La Hulpe

1. Présences

17 collègues en ordre de cotisation et 10 procurations valables sur 69 cotisants en 2012. Le Quorum du tiers nécessaire est atteint.

2. Question soumise au vote de l'Assemblée Générale

L'A.P.P.I.J.F. souhaite-t-elle une reconnaissance spécifique de la Psychiatrie Infanto-Juvenile, distincte de la Psychiatrie Adulte ? Et également une formation spécifique ?

Pour rappel, cette Assemblée Générale suit une matinée de réflexion concernant la reconnaissance de la psychiatrie infanto-juvenile, distincte de la psychiatrie adulte.

C'est sur base de cette réflexion que notre président, le Docteur André DENIS, ouvre l'Assemblée Générale, en rappelant l'existence de notre bulletin, accessible par e-mail à tous les collègues qui souhaitent le recevoir.

Il faut souligner que nous avons récolté beaucoup de réactions (par téléphone et par e-mail) en vue de cette Assemblée Générale, l'intérêt et la mobilisation des psychiatres infanto-juvéniles francophones doivent être mentionnés ; il reste que pour ceux qui ne sont pas en ordre de cotisation, il ne sera pas possible de comptabiliser leur vote.

Il est donné à connaître un engagement écrit des 12 P.G. de l'ULB qui y sont favorables.

De même, les 9 assistants de l'ULg vont dans ce sens, ainsi que la représentation des assistants de l'UCL.

De même, les médecins spécialistes en formation qui ne sont pas en ordre de cotisation ne peuvent pas voter.

Le vote comptabilise l'unanimité moins une voix pour la séparation distinguant la Psychiatrie Infanto-Juvenile de la Psychiatrie pour Adultes.

Cette décision s'assortit de deux conditions discutées avant le vote:

- **La formation doit être repensée, à partir de la proposition présentée par Dominique CHARLIER, qui s'inspire de la proposition du Docteur DE BACKER et de la proposition du VVK.**
- **Les médecins spécialistes en psychiatrie infanto-juvenile actuellement diplômés conserveront la double compétence et leurs droits acquis.**

L'APPIJF défendra donc ces positions.

Il est rappelé à l'Assemblée Générale que Monsieur DE COSTER, responsable du SPF Santé Publique, est favorable à la proposition du Docteur DE BACKER. Dans ce sens, le Professeur Dominique CHARLIER suggère une rencontre du C.A. de l'APPIJF avec Monsieur DE COSTER et le Docteur DE BACKER.

3. **Les comptes 2012 et budget 2013**

présentés par notre Trésorière, le Docteur Véronique HANSOTTE – sont détaillés et approuvés. Décharge est donnée aux administrateurs.

- Une discussion s'en suit, au terme de laquelle il est décidé que les cotisations surnuméraires (car si certains membres oublient de verser leur cotisation annuelle, d'autres la paient deux fois... !) seront remboursées.
- Il est également décidé qu'une discussion au CA et ainsi qu'une éventuelle rencontre avec la banque permettra de décider du sort à réserver au montant figurant sur le livret vert (placement... ?).
- Il est en outre relevé que les intérêts bancaires ne figurent pas au budget 2013, cette erreur sera rectifiée.

4. La question du prix du **site FPEA** est abordée, le C.A. n'a pu en réduire les frais de fonctionnement à moins de 2.600,- € par an.

Il est donc nécessaire d'envisager une participation aux frais de nos partenaires du site, dans la continuité de ce qui avait été décidé autrefois, en termes de « coupole ». Actuellement, nous pouvons encore puiser dans ses réserves, mais cette situation ne pourra durer éternellement... Une réunion entre les différents partenaires du site FPEA.be est programmée après l'Assemblée Générale.

5. André DENIS remercie de son implication notre **secrétaire administrative**, Annick FEROOZ. Beaucoup parmi nous la connaissent déjà, au vu de son implication dans plusieurs associations (Société Royale de Médecine Mentale, WAIHM, SBFPDAEA, la Revue Enfances-Adolescences, le département de Psychiatrie des Cliniques Saint-Luc). Annick rappelle qu'il est nécessaire d'envoyer les invitations pour l'Assemblée Générale au minimum un mois avant la tenue de celle-ci.
6. **Le rapport d'activité** est ensuite présenté par notre Président, dont le détail est accessible dans le Bulletin n°7. Il est clair que certaines de nos actions sont actuellement en chantier, telles celles concernant la collaboration nécessaire avec le S.A.J., ou celles relatives aux gardes pédopsychiatriques. Nous ne manquerons pas de poursuivre la réflexion et les interpellations, le moment venu.
7. Le Docteur Jean-Paul MATOT évoque pour terminer les activités prochaines de **l'AEPEA** (Association Européenne de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent). Il nous présente l'Association, et évoque l'ensemble de ses activités, ainsi que le 7^{ème} Congrès Européen, qui se déroulera à Bruxelles, du 8 au 10 mai 2014 :

« Corps à corps. Souffrances du corps et travail psychique chez le bébé, l'enfant, l'adolescent, la famille et les soignants ».

Vous pourrez trouver l'ensemble des informations à ce propos sur le site www.aepea.org . L'AEPEA Section Belgique s'associe par ailleurs au colloque « Rencontres francophones de psychiatrie infanto-juvénile de Dakar 2013 » sur le thème: "**Des parents, des bébés, des adolescents**" les 30 et 31 octobre 2013. 15 Belges maximum seront en mesure d'y participer.

Docteur Eric DE DONCKER,
Secrétaire.

PV du CA du 14 juin 2013

Présents : Alain, André, Eric M

Excusés : Véronique, Eric D, Jean-Yves, Catherine, Françoise

1. PV du CA du 29/4

PV approuvé.

La répartition des nouvelles compétences entre CF ou RW/BXL est complexe et n'est pas encore définie.

2. PV de l'AG du 22/2

PV approuvé

3. Représentation des assistants

pas de nouvelle de Lucas ni de sa remplaçante annoncée. André se charge de contacter Lucas pour avoir ses coordonnées et voir s'il assure encore la représentation en attendant.

4. UPP et GBS

Demander à l'UPP si nous pouvons diffuser les PV du comité directeur au CA et dans le bulletin. Discussion concernant le DSM 5 à l'UPP et des diagnostics de malaises sociaux transformé en maladie à préciser...

André continue de se rendre avec ténacité car les matières sont parfois très éloignées de notre pratique au comité directeur du GBS.

Y sont beaucoup abordé la médico-mut, les revendications financières.

Les propositions des néerlandophones vont de plus en plus à une médecine forfaitarisée et plus à l'acte.

Le tiers payant serait généralisé en 2015.

Il existe un Groupement Belge de la Médecine Extra-Hospitalière. Le budget consacré à l'ambulatorio ne représente que 1% du total.

André a eu écho des critiques des universités francophones par le ministre de la Santé du gouvernement Flamand Vandeuren (CD&V). Elles seraient médiocres car elles ne mettent pas en place un examen d'entrée en médecine comme en Flandre.

5. Reconnaissance de la psychiatrie i-j et PV de la matinée de travail à La Hulpe :

Problème entre le power-point, le PV et ce que nous comprenons de la proposition du Dr De Backer. Dominique Charlier n'a pas encore été contactée pour avis. Il nous semble que les formations s'établiraient ainsi :

la formation en psychiatrie adulte comprendrait :

- 3 ans de psy adulte
- 1 an au choix (adulte , i-j, recherche,...)
- 1 an de psy i-j (et pas adulte comme dans le power-point)

a formation en psychiatrie infanto-juvénile comprendrait :

- 3 ans de psy i-j (et pas 2 comme dans le power-point)
- 1 an au choix (adulte, i-j, recherche, pédiatrie...)
- 1 an psy adulte (et pas 2 comme dans le PV)

Les tranches d'âge serait de 18 +/- 2 à 3 ans.

André a déjà transmis ce schéma dans les contacts pris par lettre avec la Ministre de la Santé Onkelinx.

Une réunion a eu lieu pour les universités avec Xavier Van Cauter de son cabinet le 16/4.

Confirmation que la situation actuelle n'est pas normale. C'est Le CCS (Conseil Supérieur de la Santé) qui donnera un avis à la Ministre. Il est en cours de renouvellement.

Le GBS et les psychiatres adultes flamands sont contre la scission.

Il faut que le CSS porte notre avis.

40 spécialités médicales seront revues aussi mais on ne sait pas dans quel ordre.

A qui peut-on envoyer nos propositions ? Aux membres actuels nommés ?

Eric se charge de se renseigner.

6. Nomenclature :

Nous passons en revue les codes 109454 qui a son équivalent pour les non accrédités (et c'est le seul récent) le 109432 et le nouveau 109395. Eric va adapter la nomenclature pour le site et le bulletin.

7. Barèmes psychiatres i-j :

Pas facile d'avoir des infos et de les comparer, d'autant que des négociations permettent parfois de ne pas prester l'entièreté des heures...

Petit Bourgogne 4000€ brut pour 4/10.

A suivre

8. Demande du Dr Delaetere (présidente du CA du Ricochet) :

« Si d'une manière ou d'une autre vous souhaitez manifester votre réaction de pedo-psychiatre face à une telle situation et les répercussions sur des enfants particulièrement marqués par la vie, vous pouvez me la transmettre, idéalement le plus vite possible (démarche entreprise en « urgence » auprès du tribunal de 1ère instance, sauf marche arrière de l'administrateur de la DGAJ !?...)

Situation actuelle de l'ASBL le Ricochet

Pour rappel et en résumé le Ricochet héberge 22 enfants et adolescents (-> 18 ans) qui présentent une triple problématique :

- une maladie pedo-psychiatrique (TED, troubles de l'attachement, névroses graves)
- un retard mental modéré -> profond et/ou une pathologie neurologique
- tout cela dans un contexte socio familial tel que pour 19 d'entre eux interviennent (suite aux décisions des juges de la jeunesse) les SPJ ou SAJ.

Nous avons créé ce centre pour répondre à ces situations très complexes qui ont amené ces enfants à des parcours de vie très déstructurés (7 à 8 institutions pour un enfant de moins de 10 ans, plusieurs séjours hospitaliers pas vraiment productifs aux dires même des pedo-psychiatres de ces structures, médications abusives,...). Tout ceci ne fait qu'aggraver non seulement la pathologie mentale mais la maltraitance dont ils sont victimes depuis toujours.

Ce projet a été soutenu par l'administration de la DGAJ en association avec l'AWIPH dans le cadre d'un protocole d'accord (?) entre les différentes administrations subsidiaires concernées.

La DGAJ a accordé en décembre 2011 un subside forfaitaire journalier (170€/J/enfant).

Ce subside était calculé de manière très précise par notre plan comptable et un dossier très complet avait été fourni aux différentes administrations.

Nous avons donc pu démarrer notre projet =

- location d'un « domaine » suffisamment spacieux
- engagement progressif d'éducateurs, travailleurs sociaux, psychologue,...
- acceptation progressive des 22 enfants

Les résultats sont satisfaisants et les échos des pedo-psychiatres référents, écoles, centres de soins, juges de la jeunesse, SPJ, AWIPH, sont très positifs.

Ceci n'est évidemment pas le fruit du hasard et je vous renvoie à notre site pour plus d'explications.

En avril 2012, la DGAJ via Mr Polomé (directeur adjoint) nous reçoit avec les représentants du cabinet de la ministre Huytebroeck à Bruxelles nous annonçant qu'ils ne subsidieraient plus que 2a-enfants/22 ! Jamais cette menace n'a été appliquée et ces mêmes personnes nous ont demandé de mobiliser les ministres concernés afin d'obtenir une polysubsidiation... !! Malgré de nombreuses démarches (auprès des ministres concernés, et du délégué aux droits de l'enfant, rien n'a pu se faire.).

En mai 2013 Mme Baudart directrice de la DGAJ nous informe officiellement que n'étant pas agréés, nous allons avoir droit à la prise en charge de 10 enfants à 50€/J. ! La DGAJ nous fait donc « une fleur » en reconnaissant par là l'intérêt et l'utilité de notre travail !? Nous allons donc perdre 2/3 des subsides ! Et 12 places pour des enfants déjà présents.

L'AWIPH qui a bien sur (et c'est tant mieux) procédé à diverses inspections et qui a reconnu l'utilité et l'efficacité de la structure ne paie évidemment qu'un subside limité SAPS (hormis 3 conventions nominatives.).

Bref tout est en place, tout fonctionne, non sans mal mais de manière positive et nous sommes à deux doigts (2 mois) de devoir mettre la clef sous la porte et renvoyer ces enfants « incasables » où... ???...

Notre conseil d'administration, notre équipe n'ont pas accepté cet état de fait sans réagir (interpellation des administrations, des ministres, des juges, des avocats des enfants, du délégué aux droits de l'enfant et des pedo-psychiatres et autres acteurs de la santé mentale.).

Nous avons mandaté un avocat spécialisé afin de défendre en justice l'ASBL et principalement les enfants concernés.

Les témoignages et avis de professionnels comme vous sont manifestement très importants pour cette défense.

Nous ne braderons pas les soins. Nous ne nous ferons pas complices de cette gigantesque maltraitance (d'enfants et de travailleurs). Nous sommes décidés à utiliser tous les moyens pour protéger ces enfants de décisions abusives. Nous irons jusqu'au bout des possibilités mais nous n'accepterons pas de diminuer les moyens notamment humains nécessaires à notre travail car ce serait mettre non seulement la santé mais la sécurité et donc la vie de ces jeunes en péril. »

Eric connaît des patients et familles qui bénéficient du Ricochet dans un contexte de manque d'équipement chronique.

Nous avons décidé de réagir et André s'est chargé de rédiger une lettre de soutien. (Depuis lors la DGAJ a effectivement l'air de reculer.) A suivre

Eric M

Après le CA, j'ai téléphoné au CSS et ce n'est pas lui qui rend un avis concernant les spécialités. (Cf Sylvie Gérard responsable du secteur Santé Mentale)

Le CSS rend des avis plutôt scientifique sur une foule de sujet à la demande.

http://www.health.belgium.be/eportal/Aboutus/relatedinstitutions/SuperiorHealthCouncil/about-us/index.htm#_UeRM_ha3IO8

La composition des experts sera renouvelée en 2014 à partir de candidatures qui se clôturaient fin juin et après l'avis des ministres selon un savant dosage linguistique, universitaire,...

Le Dr De Backer fait toujours partie des experts et est l'ancien président.

En fait c'est le CSMS (Conseil Supérieur des médecins Spécialistes) qui rend un avis sur les spécialités.

PV du CA du 7 novembre 2013

Présents : Véronique, Eric D, Jean-Yves, Alain, André, Eric M

Excusés : Catherine, Françoise

1 PV du CA du 14 juin :

P.V. approuvé.

Remarque : le GBS défend l'hospitalier, nous voudrions qu'il défende mieux l'ambulatoire.

2. Représentation des assistants :

Lucas a donné les coordonnées d'une remplaçante pour représenter les assistants :
Rosalie Charlot

Nous sollicitons Lucas, qui a été engagé en Belgique, à continuer à participer au CA.

3. L'appel à cotisation 2013 : est à réitérer dans les semaines qui viennent car il en manque.

Eric va envoyer les extraits de compte reçus à Véronique. Et celle-ci se charge de transmettre à Annick le nom des cotisants pour éviter de leur envoyer un nouvel appel.

Les membres du CA sont priés de payer leur cotisation !

4. Remboursements des frais des membres du CA :

Envoyer les frais de route en retard de 2012 et 2013, sous forme de facture, et cotisation UPP 1 en retard de 2012 et 2013 avant le 1er décembre de manière à être certain de faire les remboursements encore en 2013 pour la comptabilité. Nous avons voté à l'AG de pouvoir payer les frais de 2012 donnés en retard, encore cette année, à la condition de faire preuve de plus de rigueur ensuite.

Véronique se renseigne pour connaître le montant de l'indemnité kilométrique valable pour les ASBL.

Il s'avère que celle-ci est de 0,3456 € / km du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 et de 3,3461 € / km du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014.

Véronique suggère à l'avenir que l'APPIJF paie directement les cotisations des 3 administrateurs à l'UPP. A voir si cela est possible.

5. Reconnaissance de la psychiatrie i-j :

Nous nous sommes accordés pour défendre le schéma suivant

la formation en psychiatrie adulte comprendrait :

- 3 ans de psy adulte
- 1 an au choix (adulte, i-j, recherche...)
- 1 an de psy i-j (et si pas possible, adulte)

la formation en psychiatrie infanto-juvénile comprendrait :

- 3 ans de psy i-j
- 1 an au choix (adulte, i-j, recherche, pédiatrie...)
- 1 an psy adulte

Il n'y a pas eu de nouvelles réunions avec le ministère de la santé (Onkelinx). Il semble que les commissions du CSMS (Conseil Supérieur des Médecins Spécialistes) sont nommées. Il faudrait se procurer leurs noms. André se renseigne. Au comité directeur du GBS, les psychiatres flamands sont partagés mais reconnaissent la pertinence d'une reconnaissance différenciée par la différence des pratiques entre psychiatrie adulte et i-j.

6. Glem Brugmann et SAJ :

Les collègues qui travaillent dans des équipes hospitalières sont inquiets des évaluations et des décisions prises par le SAJ de Bxl. Celui-ci recommence l'évaluation sans équipe pluridisciplinaire (cf nouveau-né de mère psychotique) ce qui mènerait à une moins bonne protection des enfants en particulier les plus jeunes.

Ils pensent que c'est à nous de réagir. Nous avons proposé qu'ils rédigent une argumentation que nous pourrions soutenir. Le glem a interpellé un parlementaire de la Fédération W-B. Il est difficile pour Véronique de jouer les intermédiaires car elle n'est pas concernée par cette pratique. Un échange s'en suit, riche d'analyses diverses de la collaboration avec le SAJ et les instances de protection de la jeunesse.

Cela nous mène à envisager d'en faire un thème de matinée lors de notre prochaine AG en mars en collaboration avec la SBFPDAEA? Un représentant du glem de Brugmann pourrait venir parler de leur position. Nous pourrions inviter le Service de Prévention du SAJ de Charleroi pour parler du décret et de la collaboration avec les « premières lignes » (cf livre en voie de diffusion auquel Eric M a participé « Les clés du SAJ »).

7. Alain nous informe qu'une soirée de la **SBFPDAEA** est prévue le 18 décembre à l'UCL à 17h pour parler du diagnostic (échanges avec Philippe Kinoo). Il est grand temps pour la publicité.

8. FPEA :

cf PV de la réunion « coupole » du 16/9.

Plusieurs associations ont leur propre site et ne sont, donc, pas intéressées de financer le site FPEA.

Nous ne pouvons guère compter que sur l'appui financier de la SBFPDAEA pour le site et sur un partenariat avec La Revue qui n'a pas de moyen financier actuellement.

D'accord avec la proposition de mettre les anciennes Revues sur le site avec un moteur de recherche. Mr Luminet se penche sur la question. Ceci augmentera l'intérêt du site et la visibilité des associations.

Avec une publicité mieux faite pour la Société et la Revue grâce au site et au secrétariat et à un plus grand nombre de cotisants à l'APPIJF, nous pouvons espérer être à terme en équilibre.

Il faudra l'être avant que les réserves de l'APPIJF aient complètement fondues sous peine d'arrêter les mises à jour du site.

Un apport financier marginal pour le secrétariat pourrait être apporté par la WAIMH et d'autres associations. Le GIP (Groupe interdisciplinaire –interuniversitaire de Périnatalité) a été contacté pour cela. Nous n'avons pas d'autres idées actuellement et elles sont les bienvenues.

Les mises à jour nécessitent de recevoir l'information. Pour les offres d'emploi des psychiatre i-j pas de problèmes. Pour l'agenda, c'est perfectible, ainsi que pour les liens. Les infos pro sont encore loin d'être suffisantes. Les envoyer à Eric M. qui fera suivre.

Il est proposé que la Société demande à Pierre Luminet de mettre ses informations directement sur le site et diffuse par le secrétariat sans l'avis d'Eric M.

Pour une diffusion, serait-il utile de proposer un formulaire ?

Demander à Pierre Luminet de nous donner un bilan des fréquentations du site.

9. Proposition d'**en-tête pour l'APPIJF** proposé par Annick à diffuser au CA et en discuter.

10. Ricochet ASBL :

Suite à la demande du Dr Delaetere (présidente du CA du Ricochet), une lettre de soutien a été écrite par André. Le Ricochet nous a informé fin septembre qu'une réunion avait été organisée par B. Devos, Délégué aux Droits de l'Enfant, avec des représentants de l'INAMI, du ministère de la Santé du fédéral, de la DGAJ et de l'AWIPH. Il a été convenu qu'une analyse comptable aurait lieu pour une subsidiation transversale. A suivre...

11. Projet de loi réglementant les professions de la santé mentale :

Les articles reconnaissant **la psychologie clinique** comme profession de santé autonome pour la « prévention, l'examen, le dépistage ou l'établissement du diagnostic de souffrances psychiques ou psychosomatiques...et la prise en charge ou l'accompagnement » et de **l'orthopédagogie** pour la prévention, etc et l'établissement d'un diagnostic des problèmes d'apprentissages et l'élaboration et/ou la mise en œuvre d'un plan d'action... » nous paraissent correct.

Pour les articles concernant la reconnaissance du titre de **psychothérapeute**, nous souhaitons améliorer la qualité de la formation requise.

1. le baccalauréat requis devrait être dans les domaines des sciences médicales, psychologiques, sociale, logo,... ayant un rapport avec le métier.
2. une connaissance approfondie du psychisme humain est préférable à une simple sensibilisation à la psychologie.
3. il faut une formation solide en psychothérapie dans des instituts sérieux
4. la reconnaissance des instituts de formation sera importante. Notre avis est que des instituts hors de l'université devraient également être reconnus.

Le prochain CA aura lieu au SSM de Gosselies, Faubourg de Charleroi, 7, à 6041 GOSELIES
Le jeudi 23 janvier 2014 de 16 à 18h30

Eric Mathy

PV du C.A. du 23 janvier 2014

Lieu : SSM CPAS Charleroi, Faubourg de Charleroi, 7 à Gosselies

Présents : André Denis, Eric DeDoncker, Eric Mathy, Jean-Yves Hayez, Catherine Blondiau

Excusée : Véronique arrivée en retard.

1) Approbation du PV

Il est approuvé.

André profite de ce point pour repréciser le montant des cotisations aux différentes associations faisant partie de la coupole (cf site FPEA)

80 euros pour l'affiliation à la SBFPDAEA avec l'abonnement à la Revue Enfances-Adolescences

60 euros pour l'affiliation à APPIJF

50 euros pour l'affiliation à la Waimh

35 euros pour l'abonnement à la Revue si on est membre de la SBFPDAEA, de l'APPIJF ou de la Waimh au lieu de 40 euros

Eric De Doncker signale un problème informatique personnel (son adresse mail a été piratée). Il a donc une nouvelle adresse courriel: e.dedoncker.rdd@gmail.com, qu'il demande d'utiliser avant de pouvoir éventuellement récupérer l'ancienne.

Eric a, par ce fait, perdu une série de messages dont le pv de la réunion de l'UPP sur le nouveau projet de loi concernant la psychothérapie (rédigé par Thomas Pattyn, représentant néerlandophone des assistants). André le lui renvoie. Par ailleurs, n'oublions pas de modifier cette donnée dans le répertoire APPIJF et dans les échanges des membres du CA !

2) AG préparation

Comme d'habitude, nous pensons qu'il serait préférable de regrouper l'AG avec une journée scientifique ou de réunion importante, de façon à mobiliser le plus de membres possible. L'idée de l'organiser durant le congrès AEPEA en mai 2014 (08-09 et 10 mai) semble la plus intéressante. André s'informe auprès de JP Matot (a laissé un message téléphonique durant la réunion)... Nous privilégierions plutôt le vendredi 09 mai midi, sous réserve de la réponse de Jean-Paul et d'éventuelles autres réunions organisées durant le congrès.

Il faut préparer le bulletin :

- mot du président
 - compte rendus des réunions du CA
 - notre position par rapport au projet de loi psychothérapie
- Nous fixons le délai pour la rédaction du bulletin à fin février.

Eric De Doncker relaie une demande Chantal Van Cutsem, du glem de Chastres., d'exposer le travail de l'APPIJF. L'AG étant prévue dans les mêmes délais de temps, on peut de toute façon inviter les membres du Glem à venir à l'AG. Néanmoins, il nous semble important de répondre à cette invitation et André est d'accord de présenter le travail de l'APPIJF. Eric appelle Chantal pour l'en informer.

3) Remboursement des frais

Il était clair que après début décembre, les frais étaient perdus, pas la peine d'en discuter...!

4) Représentant des assistants

Rosalie Charlot arrive en fin d'assistantat.

Sandrine Danniau pourrait peut-être nous renseigner ... Catherine s'engage à prendre contact avec elle. Lucas reste intéressé par le fait d'être membre de APPIJF.

Lucas demande les jours et heures du CA. André le relance.

5) Projet de loi santé mentale

Thomas Pattyn a envoyé un dossier suite à la réunion de l'UPP (union professionnelle des psychiatres). Une proposition de loi a été votée au sénat et ce rapport consiste en réactions de l'UPP. A cette réunion du 7/1/14, André et Eric sont partis du document de travail de l'APPIJF, élaboré suite à la dernière réunion du CA, et il est à noter que ce document a servi de base à la discussion à l'UPP .

Plusieurs points restent litigieux :

- le fait d'ouvrir la psychothérapie à des professionnels non médecins et psychologues. Les néerlandophones ne sont pas d'accord avec le fait d'exiger un bac mais veulent un master
- ils voudraient que la formation ait lieu en milieu universitaire uniquement. Nous ne sommes pas de cet avis. André et Eric nous rappellent que les traditions néerlandophones et francophones sont différentes en matière de centre de formation psychothérapeutique. Les néerlandophones disent ne pas avoir de centres de formation non universitaires
- - Ils veulent par ailleurs que le DES en psychiatrie inclue la formation en psychothérapie.

D'autres points sont discutés, mais récoltent, de façon globale, l'accord de tous (UPP et APPIJF) :

- Le préalable pour l'UPP, c'est que ses membres soient présents dans les commissions d'agrément du statut de psychothérapeute avec un droit de vote
- qu'on conserve les droits acquis pour les anciens
- qu'on exige au moins un baccalauréat dans une discipline des sciences humaines. A ce sujet, une interrogation se pose par rapport à l'éventuelle accessibilité des formations en psychothérapie pour les avocats... Ne faudrait-il pas préciser ce que recouvrent les disciplines des sciences humaines ? Le droit en fait-il partie ?
- qu'on ait suivi une formation sérieuse quant au fonctionnement psychique et à la psychopathologie, qui soit sanctionnée par un examen (pour s'aligner aux normes européennes). Tous trouvent pertinent de s'appuyer sur ce que l'UEMS propose
- reconnaître les instituts de formation et agréés (ministre a dit que l'agrégation serait faite par les dites commissions d'agrément), ils vont agréer les personnes et pas les instituts).

Nous restons en question par rapport au fait que les médecins (prévus au nombre de deux dans les commissions d'agrément) auraient oui ou non un droit de vote.

- évocation d'un nombre d'heures de pratique clinique et théorique à faire sur une période de trois ans.
- il faudrait garder un lien entre le psychothérapeute non médecin et le médecin traitant. Notre position serait d'introduire la notion de "sous réserve de l'accord du patient".
- formation continue : il faut pouvoir garantir une formation continuée comme pour les médecins (notion de développement professionnel continu : informations mises à jour sur le plan scientifique et travail de réflexion sur soi)

On est tous d'accord que le texte de loi est plutôt sur la bonne voie.

6) SAJ et Glem Bxl

Il est difficile de discuter de ce point puisque Véronique (intermédiaire ou porte-parole du glem en question) n'est pas présente.

Catherine explique le projet de constitution de groupes de travail à partir de la plateforme de concertation de Namur. Une matinée d'échange a eu lieu le 16 octobre 2013, ayant pour thème « Santé mentale, Aide à la jeunesse, AWIPH vers une collaboration provinciale plus efficace. ». C'est suite à cette matinée que trois groupes de travail réunissant des membres de chaque secteur vont se constituer.

L'objectif de ces groupes est

- de créer des liens et de mieux se connaître,
- de réfléchir ensemble autour de situations individuelles passées pour envisager comment toujours mieux travailler ensemble
- d'élaborer des recommandations.

André relate l'expérience de la plateforme picarde, allant dans le même sens.

Nous discutons et souhaitons attirer l'attention à la question de l'anonymat ! S'il est évidemment intéressant d'encourager le dialogue entre professionnel, il ne faudrait pas tomber dans le piège du non respect du secret professionnel, et toujours veiller à discuter de situations cliniques de façon anonyme.

C'est dans le dialogue entre professionnel qu'il y a le plus de chance que les choses progressent. Le CA salue l'initiative namuroise!

Il nous semble également important de ne pas prendre la concertation comme objectif mais bien comme un moyen...

Eric Mathy évoque alors un projet de concertation autour des jeunes comme il existe déjà autour de la situation des patients psychiatriques adultes. Vu le manque de temps et de précisions par rapport à ce projet, nous convenons de remettre ce point à l'ordre du jour de la réunion prochaine.

7) Cotisations

On fait un appel à cotisation pour 2014 le plus vite possible. Eric demande à Annick d'envoyer l'appel à cotisation 2014 : 60 euros, et prix assistant.
Si on est membre, l'abonnement à la revue est de 35 euros.

8) Adaptation de la nomenclature cf site FPEA

http://www.fpea.be/Docs_permanents/Nomenclature_ambulatoire_2014.pdf

9) Prochaine réunion

le 13/03/2014 à 16h15, au Service de Santé Mentale du CPAS, 7 rue du Faubourg de Charleroi, à 6041 Gosselies

Catherine Blondiau

PV réunion CA du 13 mars 2014

Présents : Eric Mathy, Eric De Doncker, André Denis, Catherine Blondiau, Jean-Yves Hayez

Absents : Alain Malchair

Excusés : Véronique Hansotte, Lucas Murat

1) Divers

En guise de « bonjour », Catherine évoque Le film « à ciel ouvert », film traitant des enfants autistes et psychotiques, tourné à Leers Nord, très « beau » sur le plan humain et intéressant comme outil pédagogique. Un petit mot y sera consacré dans le prochain bulletin.

2) Approbation du PV de la réunion du 23 janvier 2014 : ok

3) L'AG

3a) date : confirmation qu'elle a lieu au congrès de l' AEPEA le vendredi 09/03/2014 midi (12h30) organisé au centre culturel de Woluwé. Une salle est réservée.

3b) Sandwiches : on ne peut pas manger dans la salle. André prend contact avec Jean-Paul pour la commande de sandwiches.

3c) On prévoit une durée d'une heure

3d) programme :

- *élection des membres du CA.*

Comme les statuts prévoient que le mandat des administrateurs est de trois ans, on doit revoter pour tous sauf Alain Malchair et Jean-Yves Hayez, qui ont été élus en 2012.

On doit encore faire un appel à candidature, sur la convocation, sur le site et dans le bulletin.

On demande aux membres du CA de se positionner pour le 30 mars par rapport à la question de savoir ils sont ré-illigibles ou pas. Véronique a dit qu'elle ne souhaitait pas rempiler.

De façon récurrente se pose la question pour certains du côté « représentatif » de l'APPIJF par rapport à l'ensemble de la communauté francophone des psychiatres infanto-juvéniles...

Nous sommes probablement peu représentatifs mais en tout cas représentants !

- *présentation des activités de l'année* (André)
- *comptes et budget* (Véronique envoie les comptes par mail)
- *questions des membres de l'AG*
- *retour du CA* par rapport aux questions de scission des spécialités psychiatrie adulte et psychiatrie infanto-juvénile, et par rapport aux positions de l'UPP (divergences de point de vue)
- *site FPEA* (Eric Mathy)
- *les questions du glem de Brugman*
Eric Picard, responsable de ce glem a écrit aux instances de l'aide à jeunesse.
Nous sommes un peu embarrassés étant donné que la personne « lien » entre ce glem et l'APPIJF est Véronique Hansotte, mais que celle-ci n'a pas pu se libérer pour nos dernières réunions... Eric Mathy suggère qu'on écrive un petit mot au glem en question.
André écrit à Veronique Delvenne pour s'enquérir de la question des réflexions et des attentes du glem par rapport à l'APPIJF. Il précisera ensuite que nous proposons de reprendre les questions via une journée d'étude
- *cotisation idem*

4) **Le bulletin**

Le canevas a été commencé par Annick Ferooz et Eric Mathy lui fait parvenir les différents documents.

Eric De Doncker transmet les pv de réunion de l'UPP à Annick Ferooz.

Catherine, à l'invitation « insistante » du président, s'engage à y mettre un petit mot concernant le film « à ciel ouvert », dans une rubrique « info en vrac ».

En ce qui concerne le projet de loi sur la fonction de psychothérapeute, on met la position officielle de l'UPP et la nôtre aussi. Y mettre un lien qui renvoie au projet de texte de loi.

5) **Représentant des assistants au CA**

Catherine a appelé Sandrine Danniau, qui, après concertation avec l'ensemble des assistants de l'UCL revient vers nous avec quelques questions. Les assistants disent mal percevoir l'objet et l'intérêt de l'APPIJF, ce que Catherine a reprécisé à Sandrine. Ensuite, ils disent leur difficulté à s'absenter de leur lieu de stage si les réunions ont lieu en journée, et la nécessité de connaître les dates de réunion longtemps à l'avance. Enfin, ils souhaitent savoir s'il serait possible de venir à deux, en alternance en prenant soin de se concerter.

Nos réponses : en principe, un mandat est de trois ans mais l'idée d'être à deux est probablement intéressante.

Catherine soulève le fait que nous ne nous soyons adressé qu'à la communauté des assistants de l'UCL. Il serait intéressant de concerter les assistants de l'ULB et de l'ULG également. André en parlera dans le courrier envoyé à Véronique Delvenne.

6) **Reconnaissance de la psychiatrie infanto-juvénile**

Ont été installés les conseils supérieurs de médecine spécialisée et de médecine générale. Le travail a commencé par la dermatologie et une autre spécialité et les discussions sont déjà « calées ». Or l'APPIJF avait préparé un projet au cas où la psychiatrie infanto-juvénile serait discutée dans des délais rapprochés. Il semble donc que ce ne soit pas pour demain...

Attention, la lettre de André (qu'il nous a communiquée par mail) doit être envoyée au conseil supérieur des médecins spécialistes et médecins généralistes, SPF santé publique, eurostation 2, place Victor Horta 40/10, 1060 Bruxelles.

7) **Le site**

Le site FPEA comprend maintenant un moteur de recherche. Il a été mis suite à l'idée de Philippe Kinoo de mettre les anciens n° de la Revue sur le site. Il suffit d'introduire un mot clé. Nous proposons que Pierre Luminet puisse signaler cette nouveauté, en grand, sur le site.

La fréquentation du site est constante

Pierre Luminet est toujours à disposition pour modifier ou introduire de nouvelles données sur le site.

Financement du site :

La réalité est que l'on doit financer les frais de secrétariat et les frais du site internet (+/- 2600 euros/an pour le travail de P Luminet et l'hébergement du site)

Depuis la dernière AG, il y a eu une rencontre coupole le 16/09 après laquelle il y a eu une rencontre chez J-P Matot. Mais rien de concret n'en est sorti. La seule institution qui était prête à participer d'emblée était la Société, mais devait demander à ses membres quelle est la somme qui peut être avancée (250 euros/an).

La Waimh avait dit qu'elle pouvait participer au secrétariat pour une somme de 100 euros/an.

Il faudrait d'ailleurs payer Annick. Elle avait dit qu'elle était intéressée par un ordinateur.

La Revue n'a pas de sous mais que se proposait de diffuser la Revue sur le site.

Luc Roegiers était peut-être intéressé au nom de GIP (groupement interuniversitaire de périnatalité). Philippe Kinoo pourrait peut-être le réinterpeller.

Ne ferions nous pas une proposition concrète de montant pour chaque association ?

8) UPP

Eric Mathy dit le côté trop lourd de la fréquence des réunions et souhaiterait officialiser le fait que n'y va plus. Mais on préfère que 3 membres de APPIJF restent membres (pour une cotisation de 250 euros/an).

Eric demande si l'UPP compte faire un nouveau communiqué de presse après discussion avec l'APPIJF au sujet du projet de loi sur la psychothérapie.

Les principaux points de désaccords sont constitués par beaucoup plus de réticences côté néerlandophone pour étendre le titre de psychothérapeute aux non médecins et psychologues (excepté le représentant des assistants).

L'autre point de divergence est que la formation en psychothérapie doit faire partie du cursus des assistants en psychiatrie et des psychologues.

Nous souhaitons qu'une nouvelle discussion ait lieu avec l'UPP.

Nous défendons l'idée qu'il soit possible de faire la double formation pendant le cursus et l'encourager mais pas la rendre obligatoire.

Qu'en serait-il pour les codes de psychothérapie pour les psychiatres qui ne feraient pas la formation en psychothérapie ?

9) Le Ricochet www.le-ricochet.be

L'institution « le Ricochet » est une institution qui travaille avec des enfants présentant des problématiques complexes associant des problèmes de santé mentale, de handicap mental et des problèmes sociaux et de protection par l'aide à la jeunesse.

Elle est en train de perdre ses subsides alloués par la DGAJ et souhaite que nous alertions l'opinion publique. L'institution a introduit une procédure en référé en justice.

On peut écrire une nouvelle lettre de soutien au Ricochet. Ils ont dû licencier une partie du personnel et travaillent déjà avec, en partie des bénévoles.

Eric Mathy, qui connaît l'institution, nous explique qu'ils avaient trouvé un accord de financement après une première mobilisation à laquelle nous avons participé. Mais par la suite, la DGAJ a retiré une grosse partie du subside. Le problème, c'est que cette institution ne relève d'aucune catégorie et instance de financement. Le plus cohérent par rapport à la population accueillie serait de se tourner vers l'AWIPH.

S'ils organisent une conférence de presse, on peut se proposer d'être à leur côté.

Ndlr : depuis, ils proposent de signer une pétition :

https://secure.avaaz.org/fr/petition/Monsieur_le_Premier_Ministre_Ensemble_sauvons_le_Ricochet_et_ses_23_enfants/?Day2Share

10) Dates des prochaines réunions

12 juin 2014 et 25 sept 2014 à 16h30, à Gosselies.

5. Démarches du CA

Réunion « coupole FPEA » le 16/9/2013

Présents : Marie-Paule Durieux et Jean-Paul Matot (à leur domicile), Dominique Charlier, Philippe Kinoo, André Denis, Eric Mathy (prise de note)

Excusés : Michel Caillau pour l'Ifisam

- Intérêt marqué par tous pour poursuivre le site <http://www.fpea.be/index.html> et plus l'employer.
Intérêt d'avoir un secrétariat commun par Annick Ferooz pour la diffusion d'information.
Eric Mathy sert de filtre pour la diffusion d'informations actuellement.
- Qui peut participer au financement avec l'APPIJF ?
La maintenance du site par Pierre Luminet et l'hébergement coûte 2600 €/an.
Pour le secrétariat, il est budgétisé 500 € en 2013.
- Certaines associations (WAIMH, AEPEA, IFISAM, les Ligues) ont déjà leur site en liens sur le site FPEA. Mettre la FPEA en liens sur les leurs est possible mais peu d'intérêt à financer le site FPEA, peut-être plus le secrétariat commun.
La WAIMH pourrait participer au secrétariat pour 100 €
- La SBFPDAEA ne réanimerait pas son site pour utiliser son onglet sur le site FPEA et participerait au financement.
- Pour la Revue, il est envisagé de mettre les N°a nciens sur le site avec un moteur de recherche avec mots clés. Eric voit avec Pierre Luminet si cela est possible. La Revue n'a actuellement pas assez d'argent pour participer au financement. A voir si la diffusion était meilleure grâce au site.
- Il est envisagé de recruter d'autres associations pour le site FPEA ou le secrétariat et à les faire participer. Philippe Kinoo se charge de contacter Luc Roegiers pour le GIP (Groupe interdisciplinaire-interuniversitaire de périnatalité ULB/UCL).
- l'idée d'une cotisation commune aux associations est trop compliquée à mettre en œuvre.

A suivre...

6. UPP (Union Professionnelle des Psychiatres) et GBS (Groupement Belge des Spécialistes)

Résumé de nos activités au sein de l'Union Professionnelle Belge des Médecins Spécialistes en Psychiatrie et du GBS.

Cinq réunions nous ont rassemblés en 2013.

Nous choisissons de vous en transmettre ici le résumé de l'ensemble des activités, en y soulignant l'importance croissante que peut prendre notre association. Pour rappel, celle-ci est représentée par André DENIS, notre Président, et Eric DE DONCKER.

Certains thèmes vous sembleront plus directement liées à notre profession, certes, mais si nous avons choisi de les publier tous, c'est qu'elles nous concernent, parfois très indirectement : cela vous permettra de percevoir le « climat ambiant » relatif à certains sujets, et donc les perspectives possibles des prochains choix politiques.

Notons que, depuis 2013, les assistants en psychiatrie néerlandophones (VVAP : Vlaamse Vereniging Assistenten Psychiatrie) sont représentés à l'Union Professionnelle, par Thomas PATTYN. L'Union Professionnelle reste évidemment intéressée par les questions que se posent les assistants en formation, un équivalent francophone serait-il envisageable... ?

L'article 107

Ce sujet est abordé régulièrement, en vue de soumettre des propositions au SPF Santé Publique et à l'INAMI.

Pour plus d'informations sur ce qu'il faut entendre par « Article 107 », veuillez consulter le site « www.psy107.be »

En deux mots, beaucoup de projets sont présentés, une évaluation – assez coûteuse – de l'application de ces projets a été envisagée par le SPF et l'INAMI, mais une évaluation réelle semble impossible dans l'état actuel du développement de ces projets, d'autant que ce seraient les acteurs des services eux-mêmes qui devraient réaliser cette évaluation : lorsque l'on sait qu'il y a derrière cette évaluation des budgets qui devraient être octroyés, ces services seraient du même coup « juge et parti ». L'union Professionnelle a mandaté E. PEETERS et J. De BIE afin qu'ils puissent faire le point des questions qui se posent, en vue que notre Union puisse interpeller les autorités compétentes. Mais J. De BIE a dû présenter sa démission, pour des raisons personnelles, ce qui a ralenti l'avancée de ce point. En fin d'année, E. PEETERS nous renvoie l'information que, à Bruxelles, les réseaux semblent bien fonctionner, mais il y aurait une remise en question de la place du psychiatre dans les équipes chroniques.

La commission d'agrément

La nouvelle commission d'agrément a été mise en place par l'Arrêté Ministériel publié au Moniteur Belge du 19 novembre 2013, pour une durée de 6 ans. Les membres de la Chambre d'expression française de la Commission d'Agrément des médecins spécialistes en Psychiatrie sont :

1. sur la proposition des facultés de Médecine : Marc ANSSEAU, Alain MALCHAIR, Vincent DUBOIS, Emmanuel DE BECKER, Véronique DELVENNE et Paul VERBANCK ;
2. sur la proposition de l'Association Professionnelle : Paulette ROSSIGNOL, Michel FLORIS, Guy JONARD (qui a démissionné en 2014), Gérard CHARLES, Isabelle SCHONNE et Gérald DESCHIETÈRE.

La formation des psychiatres et l'UEMS

Cette question est régulièrement à l'ordre du jour, l'APPIJF a pu faire quelques propositions, le Professeur LEMMENS (Université de Gand) souligne combien cette réflexion doit se mener en parallèle aux travaux de l'UEMS (Union Européenne des Médecins Spécialistes), travaux qui visent à rendre la formation équivalente dans toute l'Europe, tant en termes de durée

(actuellement, suivre une formation en Psychiatrie dure 4 ans 1/2 aux Pays-Bas, 3 ans en Roumanie...) qu'en termes de qualité.

L'UEMS a d'ailleurs pu rencontrer plusieurs services universitaires en Belgique, en vue de connaître la formation proposée. Le retour que réalise l'UEMS après ces rencontres semble être vraiment apprécié. Notre Président, Marc HERMANS, envisage de suivre une formation aux Pays-Bas en vue de pouvoir contribuer à ces rencontres, dans le cadre de ses activités à l'UEMS (il y est le représentant des psychiatres belges, et occupe à l'UEMS le siège de Vice Président du Comité Directeur).

Eric DE DONCKER et Sofie CROMMEN (Présidente du VVK) sont sollicités pour participer aux rencontres de l'UEMS concernant la psychiatrie infanto-juvénile.

● La reconnaissance de la psychothérapie

En janvier 2013, notre confrère Paul LIEVENS avait rédigé un document relatif à la psychothérapie, document qui reprenait dans les grandes lignes la position de l'UPP. Ce document avait été adressé aux autorités politiques. Il y défendait que la psychothérapie est une compétence particulière, qui nécessite une formation spécifique, scientifique et clinique, et relativement continue. L'acte psychothérapeutique relève de l'art de guérir. Il y soutenait la nécessité d'une réglementation pour la reconnaissance des psychologues cliniciens dans le champ médical et celui de la santé mentale, sans taire la difficile question de la responsabilité des non-médecins en cas d'erreur de diagnostic et de traitement.

Mais la Ministre ONKELINX a souhaité faire passer rapidement un projet de Loi reconnaissant la psychothérapie.

Un courrier a été adressé à Madame la Ministre par notre Union, demandant très clairement une rencontre, car la psychiatrie – seule discipline compétente dans cette matière dans le cadre légal de l'époque – n'avait pas encore été invitée autour de la table. Cette rencontre a pu se réaliser le 18 avril 2013. Elle s'est poursuivie par une deuxième rencontre, rassemblant les psychologues et les différentes écoles de psychothérapie. Psychologues et psychiatres défendent tous deux une formation minimum de master. La fermeté des psychologues par rapport à la nécessité d'une formation stricte et sérieuse était impressionnante.

Les raisons qui ont poussé Madame ONKELINX à proposer cette loi sont évidemment relatives à « La Protection du Patient », mais la carence de médecins spécialistes en Psychiatrie par rapport à la demande ou aux besoins semble être également un des éléments conduisant à cette décision.

Un premier projet de Loi a été déposé en juillet 2013, notre Union n'en a pas été informée...

Notre bureau s'est clairement positionné par rapport à cette première proposition : il ne nous semble en effet pas sain de présenter un projet de loi relatif au cadre légal du statut de psychologue clinicien et d'orthopédagogue dans lequel se glisse, tel un passager clandestin, une proposition de législation relative à la psychothérapie. En outre, il n'était pas du tout acceptable à nos yeux que les médecins psychiatres siègent au Conseil de Psychologie Clinique ou d'Orthopédagogie clinique sans avoir de droit de vote.

Ces remarques ont été entendues. Une communication a pu être également publiée dans « Le Journal du Médecin ».

Depuis, le projet de loi est sur la table du Sénat : vous trouverez en annexe le dernier document en date.

Pour rappel, la position de l'APPIJF pour la reconnaissance du titre de psychothérapeute est la suivante :

- il faut au moins un baccalauréat
- il faut une formation sérieuse quant au développement psychique
- la formation doit prendre de 3 à 5 ans
- il faut garantir un D.P.C. (Développement Professionnel Continu)
- il faut l'ouvrir à toutes les professions de la santé et des sciences humaines
- la formation ne doit pas être que universitaire
- il faudra reconnaître des instituts de formation et en agréer
- la position de la psychanalyse ne nous pose pas problème (certaines associations considèrent la psychanalyse comme une psychothérapie, d'autres pas, à eux d'en

décider).

La législation relative à la protection de la personne malade mentale (lettre du 4 mars 13 à Mme TURTELBOOM, Ministre de la Justice) :

Un de nos confrères est impliqué, devant la Justice, pour des faits dans lesquels il est accusé de « non assistance à personne en danger, ayant entraîné la mort du sujet ». L'histoire est assez simple : un patient très agité est amené à l'hôpital psychiatrique par les forces de Police, dans le cadre de l'application de la Loi de 1990. L'admission est refusée pour la sécurité des autres patients, retour au poste de Police, où une injection sédatrice est proposée : la rencontre est brutale, il a fallu ceinturer le patient, qui décède suite à d'importantes lésions hépatiques en lien avec la confrontation physique.

La jurisprudence pourrait se saisir de cette affaire afin de limiter la capacité d'un service « low-security » de refuser une éventuelle admission.

La lettre adressée à la Ministre demande une rencontre dans les meilleurs délais, afin de pouvoir aborder la question de l'attribution par un magistrat d'une admission forcée à un hôpital qui n'est parfois pas équipé des moyens nécessaires pour faire face à de telles situations.

À l'heure actuelle, la question de l'hospitalisation sous contrainte est bien en chantier, les débats avancent, mais lentement... Deux initiatives parallèles ont vu le jour :

- A. La concertation avec les Ministres Onkelinx et Turtelboom, mettant l'accent sur la coopération avec les médecins urgentistes, et soutenant que c'est un médecin psychiatre qui peut juger de la nécessité d'une hospitalisation sous contrainte ;
- B. une demande de la Ministre de la Justice, Madame Turtelboom, d'évaluer l'application actuelle de la Loi, en concertation avec plusieurs organismes, e.a. Zorgnet Vlaanderen, ainsi que certains académiques.

Le groupe de travail se penche sur des questions telles que le niveau de protection dans la gestion des biens du patient, sa responsabilité. Un statut unique serait envisagé pour la protection des personnes handicapées mentales.

La plaquette présentant l'activité de l'Union Professionnelle

Les différentes associations présentes ou représentées lors de nos réunions ont été sollicitées en vue de rédiger un aperçu de leurs activités, en vue de les présenter sur un document unique, afin de se faire connaître et de solliciter les lecteurs à devenir membres de ces associations et de l'Union Professionnelle.

L'avis général du résultat final de cette plaquette est plutôt la déception, le GBS aurait oublié d'inclure le texte des neuropsychiatres, et aurait envahi le descriptif réalisé de toute une série d'informations qui détournent l'attention. Une remise en page est envisagée, de sorte à rendre cette plaquette plus attractive.

Le site Internet du GBS est par ailleurs en voie d'être remis à jour.

Le psychiatre à l'hôpital, le temps du psychiatre en milieu hospitalier et la qualité espérée de ses activités

Cette discussion ne s'est pas vraiment éternisée : elle débute à la suite d'une intervention du Gouvernement Flamand relative au temps presté par le médecin à l'hôpital psychiatrique et, par là, à l'évaluation de son travail. Un texte serait en chantier, mais nous n'en connaissons pas encore le contenu. Le temps plein d'un psychiatre hospitalier est de 24 heures par semaine. L'évolution devrait tenir compte du niveau qualitatif bien plus que du quantitatif.

La scission des formations Psychiatrie Adulte et Psychiatrie Infanto-Juvenile

Pour rappel, la dernière Assemblée Générale de l'APPIJF avait conduit à opter pour deux formations distinctes. Cela rejoint en réalité l'option préconisée progressivement par l'Union Professionnelle ; l'UEMS va également dans ce sens aujourd'hui.

Les rapports entre le GBS, l'Union Professionnelle et le syndicat Absym

André DENIS se rend aux réunions du Comité Directeur du GBS.

Le DSM V

Ce sujet n'a pas pris une grande place dans les échanges de l'année 2013. Pourtant, nous sommes frappés par le fait que de plus en plus de « malaises sociétaux » y soient transformés en « maladies médicales »... Il y a lieu de se questionner sur l'ampleur du travail qu'a nécessité cet ouvrage, par rapport à son utilité dans la pratique clinique...

Eric DE DONCKER.

7. UNION EUROPEENNE DES MEDECINS SPECIALISTES

Section de Psychiatrie

Rapport d'activités 2013

Des modifications sont intervenues au cours de ces 2 dernières années dans la **composition du comité directeur** pour l'attribution des fonctions.

Deux vice-présidents ont été désignés aux côtés du président, le Dr Marc Hermans (B), assurant des tâches de représentation générales et la coordination des activités du comité directeur.

Un de ces vice-présidents, le Dr Andy Brittlebank (UK), est responsable de la formation tandis que le second, le Dr Dan Georgescu (CH), est responsable de la formation continue.

Nous avons évidemment également un secrétaire, le Dr Torsten Jacobsen (DK), et un trésorier, le Dr Brendan Casidy (IE), ainsi qu'un membre du comité directeur responsable des contacts avec les organisations externes, le Prof. Thea Heeren (NL).

Le secrétariat de l'association, établi à Londres auprès du Royal College of Psychiatrists, a emménagé récemment dans de nouveaux locaux plus modernes. A cette occasion, la Section a dû se séparer de Mme Joanna Carroll, secrétaire administrative de notre association et également collaboratrice du Royal College, qui a été remerciée à la suite de la restructuration de cette institution. Nous avons depuis lors fait la connaissance de sa remplaçante, Mme Elen Cook. Il faut éviter que la répartition des tâches dans le comité directeur conduise à ce que des initiatives s'enlisent et à ce que des membres ne sachent pas à qui s'adresser.

Au cours de l'année écoulée, notre attention s'est surtout portée sur les **activités principales** suivantes.

Le **Chapter VI** de la Charte de la Psychiatrie fait actuellement l'objet d'une réécriture sous la direction du vice-président. Nous espérons pouvoir prochainement présenter le résultat.

Le **site internet** a été complètement rénové sous la responsabilité de notre secrétaire. Les membres sont satisfaits mais il convient d'y travailler encore. Nous avons eu pendant longtemps un problème avec notre provider qui refusait de libérer le nom de domaine pour que nous puissions choisir un autre provider.

Notre section tient **deux réunions** par an. Nous ressentons les effets de la crise économique au niveau des présences ainsi que les effets du changement de politique de la section. Les confrères qui, auparavant, assistaient surtout aux réunions avec une approche médico-touristique décrochent. Maintenant qu'il faut réellement se mettre au travail, nous constatons aussi que des gens plus jeunes, et surtout les jeunes confrères et les assistants, sortent de leur coquille.

En ce qui concerne les **membres**, voici ce que nous pouvons dire.

La **Croatie** a été officiellement admise comme membre après avoir eu un statut d'observateur pendant des années.

L'actuelle association *grecque* de psychiatrie, qui devrait en principe envoyer des représentants en lieu et place de l'ancienne organisation, est apparemment injoignable et introuvable. Contact va être pris avec le secrétariat de l'UEMS à Bruxelles.

Comme cela a déjà été le cas par le passé, la **France** et l'**Italie** continuent à mener la politique de la chaise vide. Nos confrères de Malte ne constituent qu'un petit groupe et ne sont plus en mesure de participer pour des raisons financières.

Il y a heureusement aussi toute une série de pays de l'ex-bloc de l'Est qui souhaitent maintenant avoir un statut d'observateur. Nous pensons par exemple à la **Georgie**, à la **Russie** et à la **Biélorussie**.

Par ailleurs, des Etats baltes avaient déjà été admis comme membre sans participer à toutes les réunions. En dehors de l'Europe, il y a un intérêt du **Maroc** et de l'**Egypte**. **Israël** et la **Turquie** conservent un statut d'observateur.

Concernant les **problèmes** ayant trait à notre discipline, plusieurs continuent à figurer en tête de liste.

Le *recrutement de nouveaux candidats* pour notre spécialité reste un problème à l'échelle européenne. L'organisation allemande a développé une initiative fructueuse en la matière.

Nous avons malheureusement encore appris récemment qu'en Belgique, 2 consœurs ont abandonné en quatrième année de formation de psychiatrie et ont bifurqué vers un CLB.

L'association européenne de psychiatrie et notre section projettent d'entreprendre une action pour inciter les jeunes dans toute l'Europe à entamer une formation de psychiatre.

Un autre problème important est la *stigmatisation* de nos patients et de nos confrères psychiatres. A ce niveau également, nous nous efforçons de développer une action en collaboration avec l'EPA.

Remarquons pour finir que, dans toute l'Europe, on constate un *mouvement migratoire en augmentation* de confrères à la recherche d'un emploi ou de meilleures conditions de rémunération et de travail. En Allemagne, on note par exemple une immigration en provenance de Hongrie et de Tchéquie tandis qu'aux Pays-Bas, l'immigration provient d'Allemagne et de Flandre, même si cette dernière s'est arrêtée en raison des récents changements en matière de conditions de travail dans la législation relative à l'aide psychiatrique.

En ce qui concerne les **accords de collaboration au sein de l'UEMS**, nous pouvons dire que la Section de Psychiatrie de l'UEMS a rejoint la *Multidisciplinary Joint Commission (MJC) on Pain* et la *MJC on Sexual Medicine*.

La communication avec l'EACCME ne se fait toutefois pas toujours sans heurt.

En dehors de notre structure de l'UEMS, nous avons au sein de l'Assemblée générale de la Section un membre du comité directeur de l'*European Psychiatric Association* qui a un statut de représentant de l'EPA.

Il y a également un représentant de l'*EPA Early Career Psychiatrist Committee (EPA-ECPC)* et un représentant de l'*European Federation for Psychiatric trainees (EFPT)*.

A ce jour, nous n'avons encore jamais rien entendu de l'*European Junior Doctors*, représentée par une consœur espagnole.

Ces **accords de collaboration** poursuivent différents objectifs.

Tout d'abord, une initiative est menée en vue de proposer, sur la base d'un principe de subsidiarité, une *formation complémentaire en psychothérapie* dans les pays de l'ex-bloc de l'Est. En d'autres termes, ce qui existe déjà sera encouragé et soutenu et ce qui n'existe pas sera proposé au départ des formateurs de l'EPA. Le rôle de l'UEMS consistera à aider à l'harmonisation de la législation dans ces pays dans le sens de ce qui est généralement d'usage au niveau européen.

Une deuxième initiative bénéficiant du soutien de l'UEMS et de l'EPA en particulier concerne la mise au point d'un *cursus de psychiatrie européen* qui, nous l'espérons, débouchera sur une forme de fellowship of European Psychiatry.

Une troisième initiative à laquelle l'EPA collabore aux côtés de l'UEMS, avec également une contribution de l'EFPT, consiste en la rédaction et en la diffusion de "*guidance papers*". C'est expressément et volontairement que ces guidance papers ne sont pas appelés "guidelines" en raison de la diversité culturelle en Europe et de l'impact tant sur l'exercice de notre profession que sur les aspects de formation voire sur les tableaux cliniques. L'objectif, à partir des 2 initiatives évoquées plus haut, est de donner à la psychiatrie européenne plus de visibilité dans le monde, un peu comme un pendant, d'inspiration plus philosophique, de la psychiatrique américaine actuelle.

Avec les jeunes confrères et l'organisation d'assistants, nous travaillons principalement à une formation de qualité.

Indépendamment de ces accords de collaboration plus structurels, il existe également d'autres contacts, plus informels, où notre Section a été sollicitée ou des initiatives auxquelles elle a apporté son concours. Elle a ainsi participé à la rédaction du document "Mental Health in Europe" de l'OMS, que le président a présenté à la Section lors du récent congrès intitulé "Person Centered Medicine" qui s'est tenu à Zagreb.

Dr Marc H.M. Hermans,
Président de la Section

En annexe, la proposition de loi „Muylle" sur la reconnaissance des psychologues cliniciens, des orthopédagoges et des psychothérapeutes, votée le 15 Janvier 2014.

Voir à joindre gros documents !!!!!!!!!!!!!

8. Site FPEA (Fédération Psy Enfants-Ados) : *mode d'emploi*

Nous vous rappelons l'adresse du site de notre association

<http://fpea.be/index.html>

que nous tentons de mettre à jour continuellement.

Nous avons besoin de vous pour l'alimenter.

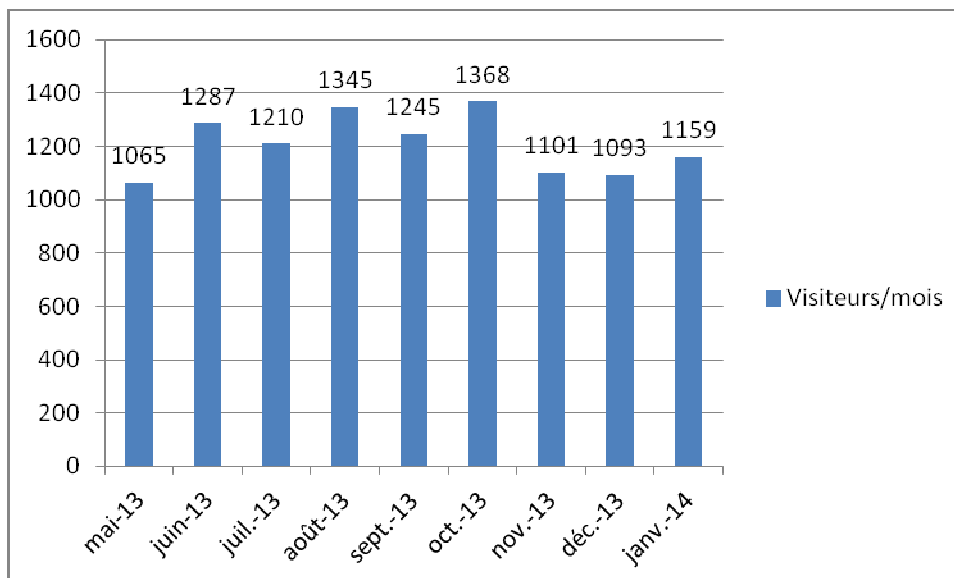
Vous y trouverez

- Un agenda qui répertorie les diverses activités qui nous sont envoyées
- Des informations diverses adressées aux professionnels : *arrêtés ministériels, lois sur le temps de travaux des assistants, ...*
- Des offres d'emploi dans le secteur de la psychiatrie infanto-juvénile
- Des liens vers des sites dans le domaine de la psychiatrie infanto-juvénile.

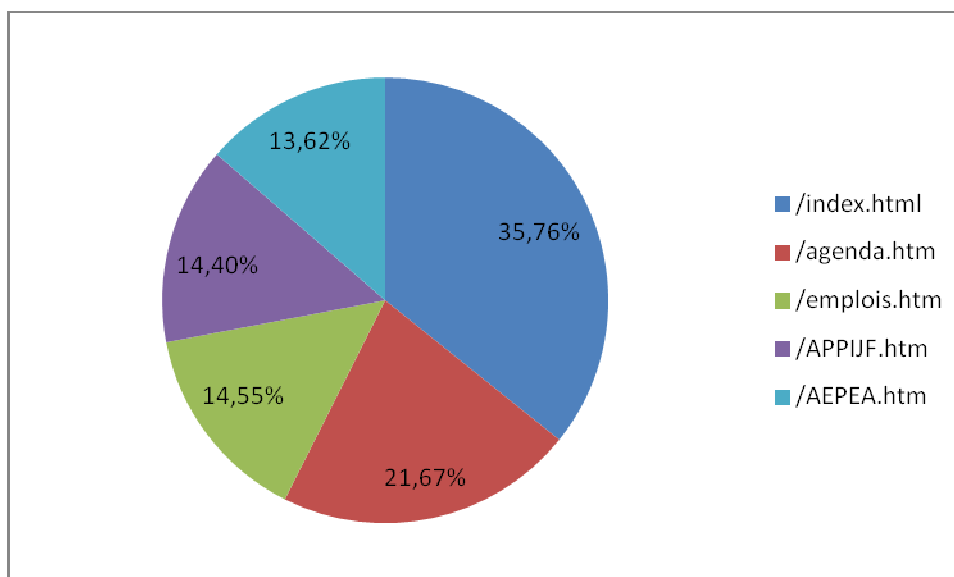
Ce site est à vous, faites-le vivre !

Site fpea.be : statistiques 2013/2014

Nombre de visiteurs par mois



Top 5 des pages les plus visitées



- Allez le voir: <http://fpea.be/index.html>

9. Répertoire des psychiatres infanto-juvéniles

Nous comptons sur vous pour l'améliorer.

Des collègues ne sont plus joignables, les courriels et courriers nous reviennent...
D'autres entament leur carrière et nous ne pouvons les toucher.
Vérifiez vos coordonnées et donnez-nous celles des collègues que vous connaissez.

Contactez notre secrétariat pour nous signaler ces renseignements :

Annick FEROOZ

annick.renard.ferooz@gmail.com

OU

Eric MATHY

Rue de l'Enseignement 73, 6140 Fontaine -l'Evêque

Tél.: 071/ 54 02 37 GSM: 0473/ 93 64 38

eric.mathy@yahoo.fr

ABATE EKOLLO	Joëlle	CANSELIET	Christine
AFLALO	Claire	CARLIER	Colette
AIT OUSSAID	Safia	CATTIER	Elizabeth
AL HUSNI AL KEILANI	Mouna	CAUDRON	Valérie
ALEXANDRE-GLORIEUX	Brigitte	CAUSANSCHI-BER	Catherine
ALLES	Dominique	CHARLIER	Dominique
ANNET	Françoise-Marie	CHARLOT	Rosalie
ANNET	Pascaline	CHASSEUR	Marie-Louise
APPELBOOM	Jocelyne	CHRISTIANSEN	José
ARRIZABALAGA	Amaia	CLUMECK	Catherine
AVAUX	Catherine	COUPEZ	Catherine
BAGUET	Patricia	CROISANT	Michel
BAÏNI	Frédéric	CROMMELINCK	Barbara
BARBERA	Sarah	DACHY	Eric
BARNABE	Sophie	d'ALCANTARA	Ann
BASTIN	Thierry	DALEM	Isabelle
BATCHY	Elia	DANAILOVA	Mila
BAUDUIN	Andrée	DANNIAU	Sandrine
BECHHOFF	Chantal	DE DONCKER	Eric
BEECKMANS	Monique	de MARNEFFE	Kathleen
BERNARD	Julie	de BECKER	Emmanuel
BEZZAN	Graziella	de BROUWER	Didier
BLONDIAU	Catherine	DE DONCKER	Eric
BODEN	Sylvie	de ROUBAIX	Benjamin
BOGLIATTO	Catherine	DE SPIEGELEER	Nicolas
BOURGUIGNON	Juliette	DEBRUCHE	Michel
BOURS	Anne-Françoise	DEBUCK	Carine
BOUTSEN	Hubert	DECOCQ	Anne
BRACKELAIRE	Carina	DECONINCK	Jean
BRONCHART	Claire	DEGOSELY	Michel
BRUGGEMANS	R.M.	DEHON	Jean-Pierre
CANAS	Paola	DEKEUWER	Laurence

DELAETERE-BRULOIS	Annie	JACOVY	Isabelle
DELATTRE-DRAILY	Jacqueline	JACQUART	Julie
DELCOMMENNE	Murielle	JACQUERIE	Florence
DELCROIX	Laetitia	JADOT	Annick
DELHAYE	Marie	JAMART	Sylvie
DELVENNE	Véronique	JETTEN	Patricia
DELVIN	Esther	JONGEN	Eliane
den DULK	Anne	KEVERS-VAN DEN EYNDE	Brigitte
DENIS	André	KHALIL	Toufiq
DENIS	Catherine	KINOO	Philippe
DESMEDT	Denise	KRUTH	Michel
DETHIER	Jacques	LABAR	Paule
DEVRIENDT	Claire	LABBE	Françoise
DIVE	Elisabeth	LALOUX	Catherine
DJAPO YOGWA	Serge	LAMBERT	Paula
DOEHAERD	Sylvie	LAMOUREUX	Isabelle
DOM	Christine	LATTEUR	Anne
DUCHENE	Elisabeth	LEBRUN	Thierry
DURIEUX	Marie-Paule	LECLERCQ	Cédric
EGBARIAH	Nasser	LECLERCQ	Marie-Louise
EINAUDI	Nicole	LEGROS	Frédérique
FARBOS	Julie	LEMOINE	Marc
FAVERON	Pascal	LEPAGE	Dominique
FEVRE	Matthieu	LERMINIAUX	Damien
FLAGEY	Danielle	LIEVENS	Paul
FOLLET	Anne	LIGNY	Chantal
FONTAINE	Pierre	LORENT-Epouse LISEN	Marie-Françoise
FOUREZ- ABELOOS	Marie-Thérèse	LOUNSKY	Ida
FRAEYS	Isabelle	MAES	Sophie
FRANCOIS	Anne	MAHY	Jean-François
FRANKARD	Guy	MALCHAIR	Alain
FRENKIEL	Karine	MAMBOURG	Paul-Henri
FRESSY-MEUNIER	Marie-Louise	MANOUVRIER	Eric
GAUTHIER	Jean-Marie	MARCHAL	Jacques
GERARD	Marc	MARNEFFE	Catherine
GERLACH	Christelle	MASSAT	Isabelle
GHIERCHE	Muriel	MASSON	Antoine
GHISLAIN	Thérèse	MATAGNE	Sophie
GIORGAS	Chloé	MATHIEU	Jean-Paul
GOAREGUER	Frédéric	MATHY	Chantal
GOBAN	Vildan	MATHY	Eric
GOETHALS-DIERYC	Simone	MATOT	Jean-Paul
GOFFART	Bernadette	MERKEN	Annick
GOFFINET	Serge	MERTENS	Mark
GORET	Christiane	MEYNCKENS	Muriel
GOURDANGE	Sophie	MICHEL	Marlène
GRAULUS	Michel	MIKOLAJCZAK	Olivette
GROSS	Sylvain	MULOT	Nicole
GUILLAUME	Rudy	MURAT	Lucas
HAHAUT	Valérie	NAVEAU-WATILLON	Annette
HANSOTTE	Véronique	NICOLIS	Hélène
HAYEZ	Jean-Yves	NOEL	Isabelle
HENRYON	Françoise	NOZERET	Yves
HIRSCH	Denis	ODR	Karim
HOGGE	Nicole	ORBAN	Gaëlle
HUBLET	Nathalie	PAPAZOVA	Anna
HUYNH	Chi Duc	PARISEL	Luc

PAUL	Emmanuelle	STRUYF	Dominique
PELZER	Josée	SYMAN	Sophie
PEQUIGNOT	Vincent	SZTALBERG	Jessica
PHILIPPE	Paule	TAYMANS D'EYPERNON	Inès
PIAUAUX	Caroline	THIELS	Tineke
PIAUAUX	Léon	THILL	Emmanuel
PICARD	Eric	THIRY	Sandrine
PICCININ	Bruno	THOUA	Véronique
PIEDBOEUF	Sabine	TIELEMANS	Pascale
PIGNOLONI	Claudio	VAN BRAEKEL	Gérard
PINTE	Isabelle	VAN CUTSEM	Chantal
PIRARD	Eliane	VAN DAELE	Claire
PIRSON	Olivier	VAN HOEVORST	Marianne
POOLEN	Noëlle	VAN LEUVEN	Frédérique
POULIN	Ralph	van MEERBEECK	Philippe
QUERCETTI	Françoise	VAN PRAET	Caroline
RAVIER	Cécile	VAN RANSBEECK	Valérie
REINAERS	Anne	VAN WIJNSBERGHE	Jehanne
RICCI	M.E.	VANDEPUTTE	Marleen
RICHIR	Dominique	VANDER VORST	Cécile
RODESCH	Philippe	VANGYSEGHEM	Sylvie
ROEGIERS	Luc	VANHALLE	Françoise
ROMEDENNE	Laurence	VANHEULE	Gaëtane
SAPOROSI	Sophie	VANTHOURNOUT	Brigitte
SCHEID	Catherine	VERHELST	Sophie
SCHOLL	Jean-Marc	VERVIER	Jean-François
SCHONNE	Isabelle	VERWIMP	Christelle
SCHOONJANS	Corinne	WEETS	Laurence
SEBTI	Soumeya	WEGIMONT	Didier
SERRANO	Jorge	WERA	Marie-Isabelle
SEUTIN	Marion	WILLETTE	Anne-Marie
SFERRAZZA	Rita	WINGENDER	Lucie
SIMON	Yves	WINTGENS	Anne
SONCARRIEU	Marie-Vinciane	ZDANOVICZ	Nicolas
STEPHENNE	Frédérique	ZUCKER	Nicole
STEVENS	Alexandre	ZYLBERSZAC	Françoise

10. Nomenclature

Prix des consultations (médecins) au 01.01.2014.

<u>N° de nomenclature</u>	<u>Honoraires</u>	<u>A.O.</u> <u>Bénéficiaires</u> <u>Sans régime</u> <u>préférentiel</u>	<u>BIM (VIPO)</u> <u>Bénéficiaires</u> <u>Avec régime</u> <u>préférentiel</u>
109395	51,71	51,71	51,71
102690	46,15	30,65	43,23
109410	200,61	191,93	196,27
109454	198,63	198,63	198,63
109513	70,71	53,04	63,64
109535	47,73	35,80	42,96
109550	25,15	18,87	22,64
109631	74,18	56,51	67,11
109653	49,54	37,61	44,77
109675	97,14	88,46	92,80
102196	43,10	27,60	40,18
109572	25,15	18,87	22,64
109432	197,64	197,64	197,64

11. S.B.F.P.D.A.E.A

Société Belge Francophone de Psychiatrie et des Disciplines Associées de l'Enfance et de l'Adolescence

Bureau 2013:

Président : KINOO Philippe
Secrétaire : TASTENOY Mireille
Trésorier : DE BECKER Emmanuel
Membres : CHARLIER Dominique
FRANÇOIS Anne
GAUTHIER Jean-Marie
MALCHAIR Alain
MATOT Jean-Paul

Les membres en ordre de cotisation à la SB.F.P.D.A.E.A. bénéficient

- de la gratuité lors des journées organisées par celle-ci
- d'une réduction sur le prix de l'abonnement à la Revue Enfances-Adolescences.



Société Belge Francophone de Psychiatrie et des Disciplines Associées de l'Enfance et de l'Adolescence asbl

Président : Philippe KINOO - email : philippe.kinoo@uclouvain.be
Secrétaire : Mireille TASTENOY - email : mireille.tastenoy@gmail.com
Trésorier : Emmanuel de BECKER - email : emmanuel.debecker@uclouvain.be
compte: BE07 0016 8979 5166

Chère amie, Cher ami,

La Société belge Francophone de Psychiatrie et Disciplines Associées de l'Enfance et de l'Adolescence (SBFPDAEA) a besoin de nouveaux adhérents.

Cette société vénérable réunit des professionnels de la Santé Mentale infanto-juvénile et permet un lieu de rencontre et de débats autour de divers paradigmes opérants en santé mentale et psychiatrie infanto-juvénile. Elle organise trois journées d'études annuelles et publie la Revue "Enfances/Adolescences" deux fois par an (voir les documents joints).

Les membres du bureau se sont engagés à relancer cette société qui garde toute sa pertinence dans le paysage de la Santé Mentale. Pour ce faire, nous faisons cet appel "direct" pour proposer une affiliation, qui permet la participation gratuite aux journées d'études et, pour ceux qui le souhaitent, l'abonnement à la Revue.

Parallèlement à cette relance, se développe la FPEA ("Fédération Psy Enfants Ados") qui regroupe d'autres associations intéressées. Le site www.fpea.be est consultable dès à présent.

Si vous souhaitez (re)devenir membre de la SBFPDAEA, adressez votre candidature - voir page suivante - à Madame TASTENOY, avec vos coordonnées (adresse, tél, mail) et un bref CV. Voyez page suivante.

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à joindre un membre du bureau.

Pour le bureau,

M. TASTENOY

Ph. KINOO

Membres du Bureau :

Philippe Kinoo, Dominique Charlier, Michel Croisant, Anne François, Jean-Marie Gauthier, Alain Malchair, Jean-Paul Matot, Mireille Tastenoy-Cailliau,

Secrétariat administratif :

Mireille Tastenoy-Cailliau, rue du Château, 25- 1470 Bousval

email: mireille.tastenoy@gmail.com

Demande d'affiliation 2014 à la S.B.F.P.D.A.E.A.

A renvoyer par mail ou courrier à :

Mireille Tastenoy-Cailliau

Rue du Château 25

1470 Bousval

mireille.tastenoy@gmail.com

Nom:

Prénom:

Institution:

Adresse:

Adresse mail:

Tél/GSM:

Je souhaite m'affilier à la SBFPDAEA pour l'année 2014 :

€ Je verse 80 € au compte BE07 0016 8979 5166 pour affiliation + abonnement à la Revue 2014

12. Abonnement à la Revue Enfances-Adolescences

La Revue Enfances-Adolescences est le fruit de plus de 20 ans de travail au sein de la Société Belge Francophone de Psychiatrie et des Disciplines Associées de l'Enfance et l'Adolescence. Dès son origine, la société s'est montrée ouverte aux secteurs très variés de la pratique en santé mentale dans ses différents lieux et cadres.

Les approches ou modèles théoriques y ont toujours été divers: de la psychanalyse à la systémique, de l'épidémiologie à la réflexion sociologique en incluant la recherche et la formation.

La revue témoigne de cette richesse en réunissant des textes de praticiens de différentes disciplines du champ de la santé mentale de l'enfance et de l'adolescence.

COMITE DE REDACTION

D. Charlier-Mikolajczak (co-directrice), M. Croisant, A. d'Alcantara, M. Descamps, M. Giroul, Ph. Kinoo (secrétaire), Th. Lebrun, J.P. Matot (co-directeur), I. Taymans ; C. Van Pevenage

COMITE SCIENTIFIQUE

G. Abatzoglou (Grèce), T. Agossou (Bénin), F. Ansermet (Suisse), J. Appelboom (Belgique), M. Basquin (France), M. Berger (France), A. Bilongo Mifundu (République démocratique du Congo), B. Boileau (Canada), P. Delion (France), G. de Villers (Belgique), A. Duthilleul (France), P. Ferrari (France), Ch. Frisch-Desmarez (Grand-Duché du Luxembourg), Y. Gauthier (Canada), B. Golse (France), J.Y. Hayez (Belgique), D. Houzel (France), Ph. Jeammet (France), M. Kimelman (Chili), A. Lasa (Espagne), M. Mercier (Belgique), C. Mille (France), N. Minazio (Belgique), D. Oppenheim (France), F. Palacio Espasa (Suisse), B. Pierrehumbert (Suisse), D. Piette (Belgique), B. Seck (Sénégal), J. Serrano (Belgique), D. Sibertin Blanc (France), Ph. van Meerbeck (Belgique), C. Vidailhet (France), J.P. Visier (France).

L'abonnement annuel est au prix de 40 € (2 numéros par an). Les membres de la SBFPDAAEA, de l'APPIJF et de la WAIMH bénéficient d'un tarif préférentiel de 30 €.

Pour tout renseignement

Revue Enfances-Adolescences
Cliniques Universitaires Saint-Luc
Service de Psychiatrie Infanto-Juvenile
Avenue Hippocrate 10
1200 Bruxelles

00 32 (2) 764.20.30
ou 00 32 (2) 764.20.44 (excepté le mercredi)

Mail : revue-enfancesadolescences-saintluc@uclouvain.be

SOMMAIRE n°20 – 2011/2 DES BÉBÉS, DES PARENTS, DES SOIGNANTS

- Introduction
Dominique CHARLIER
- Echographies prénatales. Discours pluriels et non-dits
Luc GOURAND
- Au regard de la transmission transgénérationnelle, de quel enfant parle-t-on ?
Albert CICCONE
- Ce qui se vit et ne se vit pas chez la mère en devenir
Claire DE VRIENDT-GOLDMAN
- La NBAS, « clé de voûte » d'un dispositif de soutien à la parentalité.
Enseignements d'une expérience auprès de parents aveugles et malvoyants
Drina CANDILIS-HUISMAN
- La place du corps du bébé dans le travail familial périnatal
Véronique LEMAITRE
- Quand le rêve devient cauchemar : le bébé non-pensable
Cindy MOTTRIE, Geneviève BRUWIER, Liliane PARISE, David BENBASSAT

SOMMAIRE n°21 – 2012/1 ADOLESCENCE ET MÉTAMORPHOSES

- Introduction
Alain MALCHAIR
- Introduction au Congrès
Eric MESSENS
- Comme s'il prêtait l'oreille à son propre corps où un avenir étranger commence à bouger
Maurice CORCOS
- Adolescence entre errance et métamorphose
Olivier DOUVILLE
- Paradoxes de la métamorphose adolescente
Philippe GUTTON
- La déconstruction adolescente
Jean-Paul MATOT
- Crise de la métamorphose adolescente
Antoine MASSON
- La métamorphose dans l'intersubjectivité

SOMMAIRE n°22 – 2012/2 LE PSYCHISME, ENTRE ENVIRONNEMENT ET PULSION

- Introduction
Philippe KINOO
- L'impact de l'incarcération sur les bébés accompagnant leur mère détenue
Jehanne VAN WYNSBERGHE, Alain MALCHAIR
- Que reste-t-il des rites traditionnels de l'adolescence au Sénégal, aujourd'hui ?
Aida SYLLA, Ndèye-Dialé NDIAYE-NDONGO, Lamine FALL, Momar GUEYE
- Un dispositif de travail original intégrant les soins du corps et de l'esprit chez l'enfant et l'adolescent
Isabelle LAMOUREUX, Emmanuel de BECKER, Marie-Cécile NASSOGNE, Sophie SYMANN
- Grossesse et dépendance : ambivalence ou opportunité
Stéphanie GODFROID
- Quelques considérations sur la place des aménagements pervers en psychopathologie de l'enfant
Jean-Paul MATOT

SOMMAIRE n°23 – 2013/1

L'ENFANT PLUS QUE PARFAIT

- Introduction au Congrès de la WAIMH
DURIEUX Marie –Paule
- La réanimation néonatale au 21ème siècle
JOHANSSON Anne-Britt
- L'art de s'accommoder des bébés au 21ème siècle
DELAISI de PARSEVAL Geneviève
- L'enfant idéal de la prédiction
ANSERMET François
- L'enfant mythique ou culturel face à la triple culture de l'expertise, de la rapidité et du résultat
GOLSE Bernard
- Les soignants du périnatal sont-ils traumatophiles ?
MISSONNIER Sylvain
- Du muscle à la parole, la grande bifurcation prend-elle du retard ?
DELION Pierre

DEMANDE D'ABONNEMENT 2014 à retourner à l'adresse de la revue

Je soussigné,

Adresse :

CP Ville

- m'abonne à la Revue Enfant-Adolescence année 2014
et verse la somme de **40 €** (2 numéros par an) au compte de la Revue
Enfant-Adolescence
- m'abonne à la Revue Enfant-Adolescence année 2014. Je suis membre
 de la Société (SBFPDAEA)
 de la WAIMH
 de l'APPIJF
 et verse la somme de **35 €** (2 numéros par an) au compte de la Revue
Enfant-Adolescence

REVUE ENFANCES-ADOLESCENCES**IBAN : BE05 0682 4138 9375****BIC : GKCCBEBB**

Cliniques universitaires Saint-Luc

Service de psychiatrie infanto-juvénile

Avenue Hippocrate 10 – 1200 Bruxelles

Tél. 00 32 2 764.20.30

Mail : revue-enfantadolescence-saintluc@uclouvain.be

Coordonnées pour l'envoi des numéros (si différente de l'adresse privée) Madame Monsieur Mademoiselle Docteur

Nom Prénom

Institution (si envoi à l'adresse professionnelle) :

Adresse

CP Localité Pays

Mail

Téléphone

**Bon de Commande pour un numéro particulier
de la revue Enfances-Adolescences**

Je soussigné :

Nom Prénom

Institution

Adresse N° Bte

Code postal Localité Pays

commande au prix de 27€ l'exemplaire (Frais de port et d'emballage inclus) :

- exemplaire(s) du numéro 6 (2003/2) : *Psycho-pharmaco (més)alliance*
- exemplaire(s) du numéro 9 (2006/1) : *Différences*
- exemplaire(s) du numéro 10 (2006/2) : *Histoire de Lien(s)*
- exemplaire(s) du numéro 12 (2007/2) : *Soin psychique dans tous ses états*
- exemplaire(s) du numéro 13 (2008/1) : *L'Esprit et le Cerveau*
- exemplaire(s) du numéro 16 (2009/2) : *Remue-Méninges*
- exemplaire(s) du numéro 17 (2010/1) : *L'institution dans tous ses états*
- exemplaire(s) du numéro 18 (2010/2) : *Enjeux à l'adolescence*
- exemplaire(s) du numéro 19 (2011/1) : *Liens et attachement*
- exemplaire(s) du numéro 20 (2011/2) : *Des bébés, des parents, des soignants*
- exemplaire(s) du numéro 21 (2012/1) : *Adolescence & Métamorphoses*
- exemplaire(s) du numéro 22 (2012/2) : *Le psychisme, entre environnement et pulsion*
- exemplaire(s) du numéro 23 (2013/1) : *L'enfant plus que parfait au 21^{ème} siècle*

ENVOI dès réception du **BON DE COMMANDE** et du **PAIEMENT**, pour les exemplaires parus.

REVUE ENFANCES-ADOLESCENCES

IBAN : BE05 0682 4138 9375

BIC : GKCCBEBB

Communication obligatoire : Revue(s) n° + NOM

Et retourner le bon de commande à

REVUE ENFANCES-ADOLESCENCES

Cliniques universitaires Saint-Luc

Service de psychiatrie infanto-juvénile

Avenue Hippocrate 10 – 1200 Bruxelles

Tél. 00 32 (0)2 764.20.30 – Fax 00 32 (0)2 764.90.61

revue-enfancesadolescences-saintluc@uclouvain.be